

## En conclusion

Voilà certains des problèmes qui découlent de Maastricht. Il faut en débattre. On peut craindre en effet que les réactions à une question précise d'un public mal informé ne reposent que sur des idées fausses ou des amalgames conjoncturels. Il reste qu'une question simple, quelle qu'elle soit, sur la France et l'Europe développe des ramifications dans la complexité des organisations humaines et que ces dernières doivent être bien comprises par les électeurs pour qu'ils s'expriment de façon responsable... •

B. Vissac,  
chef du département Systèmes agraires et Développement de l'INRA,  
est membre du GEM Espaces ruraux

## Comment créer un danger majeur pour l'environnement en quatre leçons Un cas nouveau : les biotechnologies

par C. Pési

### Autres temps, autres moeurs (avertissement)

La loi qui transcrit les directives européennes touchant à la mise en oeuvre des organismes modifiés génétiquement est depuis peu devant le Parlement.

Le petit papier qui suit décrit de façon critique et humoristique certains des arguments échangés dans les sphères concernées, à l'occasion des discussions préparatoires. Il se présente sous une forme, pour le *Courrier de la Cellule*, inhabituelle : le pamphlet. La réflexion scientifique n'a pas, en certaines périodes glorieuses, dédaigné le genre. L'auteur a tenu à l'anonymat. Point n'est besoin de jeter de l'huile sur le feu : il a donc signé d'un pseudonyme. Contrôlée, c'est une pratique que s'autorisent de très bonnes maisons de presse.

Et après tout, la forme et ces précautions ne sont en définitive que des épiphénomènes dont seuls les esprits chagrins se formaliseront.

Car le problème de fond est ailleurs. Est-il raisonnable, concevable même que dans des discussions sérieuses et face aux enjeux des biotechnologies, de pareilles caricatures d'arguments puissent être sérieusement invoquées ? Pourtant chacun en a entendu des déclinaisons, parfois très proches des formes canoniques que Claudio Pési met ici au pilori...

D'autres voix tout aussi légitimes réclament, face à la tentation du secret, un réel débat social et politique autour du génie génétique et des nouvelles biotechnologies.

Non qu'il soit question de les condamner d'emblée, mais pour en clarifier les enjeux et pour, en anticipant sur les risques, inscrire dès la phase de recherche les conditions d'une maîtrise du progrès. Cela ne fera qu'en augmenter les chances d'utilités sans contre-effets.

Même si la démarche n'est encore ni parfaitement rodée ni totalement acceptée, l'INRA quant à lui, considérant qu'il est de la responsabilité de la recherche publique de maîtriser l'ambiguïté intrinsèque du progrès dès les programmes de recherche (cf. notamment : *L'INRA, l'environnement et le génie génétique*, dans le n° 3 du *Courrier de la Cellule*), a choisi de participer au débat de deux façons : d'une part, en y apportant, à travers, notamment sa commission interne Génie génétique et environnement, les éléments scientifiques de sa compétence, et, d'autre part, en essayant de mettre en oeuvre expérimentalement les moyens d'une réelle transparence. Evidemment, il reste encore beaucoup à connaître et à innover...

Mais l'heure n'appartient plus aux sirènes des arrière-gardes technocratiques, mauvaises conseillères avérées depuis l'expérience du nucléaire. Même difficile, le débat sera productif au plan scientifique - les travaux de la commission Génie génétique et environnement l'ont montré - comme aux plans social et politique.

Et comme le *Courrier de la Cellule* fonctionne dans le domaine de la communication scientifique comme un lieu d'expérimentation...

P.L.



Le développement récent des techniques de manipulation génétique soulève l'enthousiasme des chercheurs, rencontre la prudence des investisseurs (certains chercheurs estiment d'ailleurs qu'elle confine à l'attentisme) et soulève dans le public une inquiétude réelle en termes tant d'éthique que de danger pour l'homme ou l'environnement en cas d'opérations mal maîtrisées. Une nouvelle fois, la science va fournir à l'homme des pouvoirs inimaginables il y a quelques années et une nouvelle fois, la société ne participera pas aux débats pour assurer la maîtrise de ces techniques. En effet, dans le domaine du génie génétique comme par le passé dans d'autres, les mêmes principes, construits à partir des mêmes postulats simplistes, risquent d'aboutir à un système fermé sur lui-même où toutes les déviations pourront donc survenir.

Examinons les postulats mis en avant par la quasi-totalité de la communauté scientifique et repris par leurs porte-parole.

**1<sup>er</sup> postulat :** *Le génie génétique est une science très complexe où, seuls, les quinze chercheurs spécialistes comprennent de quoi ils parlent. Cette science n'est pas compréhensible pour le commun des mortels.*

De ce postulat découle le principe que tout contrôle éventuel de ce qui s'y fait ne peut être exercé que par les chercheurs eux-mêmes.

« Les quelques chercheurs spécialistes qui fabriquent ou manipulent des micro-organismes génétiquement modifiés devront présenter leurs projets à une commission composée de spécialistes choisis parmi eux. Elle remettra des avis au ministre de la Recherche, celui-ci approuvant alors les recherches proposées. Pour vérifier le respect des conditions proposées par le chercheur en tant qu'initiateur du projet ou comme membre de la commission, seront nommés contrôleurs... les quelques chercheurs précédemment cités [sic]. »

Sur ce dernier point, il n'est cependant pas interdit de penser qu'une exception à la règle du contrôle par soi-même sera retenue : le chercheur pourra contrôler son voisin et collègue chercheur et réciproquement, mais pas lui-même. Si les quelques spécialistes de manipulations génétiques manquaient de lieu de rencontre, les voilà rassurés.

Or, le passé a montré qu'une sphère ainsi fermée pouvait rouler dans n'importe quelle direction, y compris les plus dangereuses. Le contrôle par des non-spécialistes s'est toujours finalement révélé nécessaire.

Et ce contrôle est en effet possible : il s'agit de poser des questions, d'avoir l'oeil critique, de ne pas admettre *a priori* et sans démonstration ce qui ne paraît évident aux spécialistes que parce qu'ils vivent dedans tous les jours et n'y font plus attention. Alors, souvent, la solution vient de ces spécialistes eux-mêmes. Confrontés à une question venue d'ailleurs, eux-mêmes remis en cause, ils lui trouvent la réponse qui, en retour, soit la légitime, soit la disqualifie, mais, dans tous les cas, la clarifie. Comment le pourraient-ils dans un projet tel que le souhaitent certains ministères ?

Aucune corporation ne devrait être au dessus des autres. C'est là l'un des fondements de la démocratie.

**2<sup>e</sup> postulat :** *La population s'inquiète de cette science, il ne faut donc pas en parler.*

Le principe découlant de ce postulat est simple : il ne faudrait informer ni les élus ni les populations sur des opérations de fabrication ou de manipulation d'organismes génétiquement modifiés. Pourquoi les inquiéter ? Les chercheurs spécialistes ont dit qu'il n'y avait pas de risque. Bien entendu, aucune enquête publique, pourtant obligatoire pour tout projet susceptible d'avoir des conséquences sur l'environnement, n'aura lieu.

Des milliers d'enquêtes publiques ont lieu, en France, chaque année, y compris sur des sujets complexes. Si le public a des inquiétudes, faut-il ne rien dire ou, au contraire, expliquer et faire comprendre les risques en jeu et les dispositions prises pour les éviter ? Croire qu'il sera possible de toujours éloigner le public de ces questions, ne paraît-il pas bien vain, en 1992, en Occident ?

**3<sup>e</sup> postulat :** *La recherche travaille dans l'urgence. Chaque jour a son importance dans la lutte pour le dépôt des brevets*

Cette urgence interdirait toute procédure susceptible de retarder les expériences et, bien entendu, d'informer d'autres parties. Et, pourtant, là encore, comme dans d'autres domaines, des activités exigent des mises en oeuvre rapides, mais font, néanmoins, l'objet de recueils d'avis, de procédures claires et accessibles aux non initiés, sans préjudice pour leur efficacité.

Ces trois postulats, dont chacun sent qu'ils ne sauraient, à eux seuls, constituer une théorie cohérente, exempte de critique, ont dû être complétés par un postulat général véhiculé par les chercheurs et leurs porte-parole.

**4<sup>e</sup> postulat :** *Quiconque souhaite un débat sur le contrôle du Génie génétique, veut, en fait, la mort de cette science.*

La boucle est alors bouclée.

En réalité, c'est peut-être du système inventé par les spécialistes et géré par eux-mêmes sous leur propre contrôle que viendra la mort de cette science. Une situation où le public serait considéré comme adulte, digne d'être informé, permettrait, sans doute, un développement plus harmonieux de cette nouvelle science et lui assurerait un avenir plus sûr dans tous les sens du terme. •